INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé par monsieur Bruno Therrien et unanimement résolu que la politique de remboursement pour les non résidents soit adoptée tel que présentée.

2021-06-95
N° de résolution ou annotation

9.12 APPEL D'OFFRE DÉNEIGEMENT 2021-2022

Aucune soumission n'ayant été reçue, un nouvel appel d'offre sera envoyé et la date limite de réception est le 30 juin 2021.

10. SUJETS DIVERS

2021-06-96

10.1 TAUX POUR FRAIS DE DÉPLACEMENT (KM)

Il est proposé madame Julie Therrien, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et unanimement résolu que le taux de remboursement des frais de déplacements soit de 0.46$ du kilomètre.

2021-06-97

11. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Bruno Therrien et secondé par monsieur Robert Paquette de lever la séance à dix neuf heure vingt-huit. (20h15).

Daniel Céleste,
Maire

Huguette Audet
Directrice générale

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité du Canton CLERMONT
Sauvage - Grandiose - Vitale

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle municipale, mardi le 6 juillet 2021 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Viky Goyette ,Michael Dupuis-Souligny et Julie Therrien, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Céleste.

Étaient absents messieurs les conseillers Bruno Therrien et Robert Paquette.

Était également présente, madame Huguette Audet, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2021-07-98

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Julie Therrien, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution ou annotation

3. Présentation et adoption des états financiers au 31 décembre 2020.
4. Adoption du rapport du maire pour l'année financière 2020.
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2021.
6. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois de juin 2021.
7. Approbation des dépenses des lots intra municipaux du mois de juin 2021.
8. Correspondance.
9. Rapport des élus.
10. Période de questions (30 minutes).
11. Diverses résolutions :
11.1. Contrat rechargement TECQ.
11.2. Contrat déneigement 2021-2022.
11.3. Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.
11.4. Responsabilité dans le cadre de l'émission des permis et inspections diverses.
11.5. Vacances directrice générale.
11.6. Renouvellement Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue.
11.7. Demandes de dérogations mineures (2).
11.8. Mandataire pour la réhabilitation du chemin forestier (chemin de contournement P#00182).
12. Suivi des actions à faire.
13. Sujet divers.
13.1. Avis juridique.
14. Clôture de l'assemblée.

2021-07-99

3. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé par madame Viky Goyette et résolu à l'unanimité que les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2020 soient adoptés tels que présentés par madame Véronique Caron, CPA, CA, directrice principale – certification de Raymond Chabot Grant Thornton.

2021-07-100

4. RAPPORT DU MAIRE (FAITS SAILLANTS ANNÉE FINANCIÈRE 2020)

Il est proposé par madame Viky Goyette, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et résolu à l'unanimité que le rapport du maire soit adopté tel que présenté par monsieur Daniel Céleste.

2021-07-101

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2021.

Il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de séance ordinaire du 1er juin 2021 soit approuvé tel que présenté.

2021-07-102

6. APPROBATION DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU MOIS DE JUIN 2021.

Il est proposé par madame Viky Goyette, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses du mois de juin 2021 et ce pour un montant de 27 196.95$, incluant les salaire au montant de 6 589.34$, tel que présentées.

2021-07-103

7. APPROBATION DES DÉPENSES DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DU MOIS DE JUIN 2021.

Il est proposé par madame Viky Goyette, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses des lots intramunicipaux du mois de juin 2021 et ce pour un montant de 10.95$, tel que présentées.

8. CORRESPONDANCE

9. RAPPORTS DES ÉLUS

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

2021-07-104

N° de résolution ou annotation

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. RÉSOLUTIONS DIVERSES :

11.1 CONTRAT RECHARGEMENT TECQ.

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une programmation pour le programme de la TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE la municipatité est allé en appel d'offres électronique sur le site SÉAO pour le rechargement sur le réseau municipal;

ATTENDU QUE la municipatité a reçu les soumissions suivantes :

Entreprise	Montant (tx incluses)	Conforme
Hardy Construction	544 849.39$	Oui
Dubé excavation inc.	772 991.20$	Oui
Lamothe Div. De Sintra inc.	1 046 692.51$	Oui
Gabriel Aubé Inc.	660 907.92$	Oui

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Julie Therrien, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et résolu à l'unanimité que la municipalité accorde le contrat 87110-21 intitulé ***Rechargement de la chaussée sur le Rang 4-5 Ouest, Chemin du petit quatre, le Rang 6-7 Ouest et le Rang 2-3 Ouest*** au plus bas soumissionnaire conforme, soit Hardy Construction pour un montant de 544 849.39$ (taxes inctuses).

Un montant d'environ 70 000$ sera prélevé dans les surplus accumulés.

11.2 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2021-2022 Reporté

2021-07-105

11.3 DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Therrien, appuyé par madame Viky Goyette, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la municipalité de du Canton de Clermont joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;
- **QUE** la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;
- **QUE** la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution ou annotation

harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

- **QUE** copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

2021-07-106

11.4 RESPONSABILITÉ DANS LE CADRE DE L'ÉMISSION DES PERMIS ET INSPECTIONS DIVERSES.

CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné responsable de l'émission des permis annonce sa retraite pour la fin du mois d'août 2021;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités prennent part à l'entente relative au partage des services du fonctionnaire désigné responsable de l'émission des permis et sont directement concernées par le départ de ce dernier;

CONSIDÉRANT qu'il a été proposé par les municipalités de voir à confier à la MRC d'Abitibi-Ouest, la responsabilité de l'émission des permis ainsi que des inspections diverses et que celles-ci souhaitent connaitre la position de la Municipalité du Canton de Clermont à cet égard, afin de présenter le point auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Michael Dupuis-Souligny, appuyé par madame Viky Goyette et résolu à l'unanimité, que la Municipalité du Canton de Clermont démontre son intérêt en regard des démarches proposées.

2021-07-107

11.5 VACANCES DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par madame Julie Therrien, appuyée par madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité que le bureau municipal sera fermé du 19 au 24 juillet 2021 pour les vacances de la directrice générale.

2021-07-108

11.6 RENOUVELLEMENT LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Il est proposé par madame Julie Therrien, appuyé par madame Viky Goyette, et résolu à l'unanimité que la municipalité du Canton de Clermont renouvelle son adhésion à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue pour un montant de 103.48$ taxes incluses.

11.7 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES :

2021-07-109

11.7.1 DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 4 466 532

CONSIDÉRANT que la galerie annexée à l'avant de la résidence n'est pas conforme à la règlementation municipale;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage précise une projection maximale de 2 mètres, calculée à partir du revêtement extérieur du bâtiment, alors que la galerie projette sur 3.57 mètres selon le certificat de localisation préparé par l'arpenteur géomètre Marie-Catherine Brochu le 9 juin 2021 sous sa minute 336;

CONSIDÉRANT qu'un permis a été délivré en 2013 avec la mention que les travaux concernaient une galerie, mais le permis ne contient pas plus de détails à ce sujet (permis REL 130021);

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a pour objet de régulariser la situation et d'autoriser la dérogation mineure, tant que

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution ou annotation

la galerie ne sera pas démolie. Aucun agrandissement ne pourra être autorisé;

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé de monsieur Michael Dupuis-Souligny et résolu à l'unanimité d'entériner la dérogation mineure du 311 route 393 Saint-Vital de Clermont, tel que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

2021-07-110

11.7.2 DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 4 466 689

CONSIDÉRANT que la galerie annexée à l'avant de la résidence n'est pas conforme à la règlementation municipale;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage précise une projection maximale de 2 mètres, calculée à partir du revêtement extérieur du bâtiment, alors que la galerie projette sur 2.6 mètres selon le certificat de localisation préparé par l'arpenteur géomètre Marie-Catherine Brochu le 21 mai 2021 sous sa minute 324;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a pour objet de régulariser la situation et d'autoriser la dérogation mineure, tant que la galerie ne sera pas démolie. Aucun agrandissement ne pourra être autorisé.

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par madame Julie Therrien, appuyé de madame Viky Goyette et résolu à l'unanimité d'entériner la dérogation mineure du 460 Chemin des 4e-et-5e-Rangs Ouest Saint-Vital de Clermont, tel que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

2021-07-111

11.8 PONT DU 2-3 EST – VOIE DE CONTOURNEMENT TEMPORAIRE

ATTENDU QUE la résolution 2021-06-92, dont le procès verbal a été adoptée lors de la présente séance, décrètant que la municipalité du Canton de Clermont accepte le protocole d'entente avec le Ministère des Transports et d'être de maître d'œuvre pour les travaux de la voie de contournement pour le pont P#00182;

ATTENDU QUE la voie de contournement se situe sur les lots intramunicipaux;

ATTENDU QUE les travaux constituent la réhabilitation d'un chemin forestier existant;

ATTENDU QUE la municipalité a signé une entente de gestion des lots intramunicipaux avec Groupe 3A, le mandat leur étant confié d'office;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Therrien, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité que les travaux débutés à la fin juin par Groupe 3A soient continués afin de donner accès au transport lourd et au transport agricole dans les plus brefs délais.

12. SUIVI DES ACTIONS À FAIRE

13. SUJETS DIVERS

2021-07-112

13.1 DEMANDE D'AVIS JURIDIQUE

Il est proposé madame Viky Goyette, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souligny et résolu à l'unanimité qu'un avis juridique soit demandé afin de valider les travaux pour la voie de contournement du pont P#00182.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

2021-07-113

INITIALES DU DIR. GÉNÉRAL

N° de résolution ou annotation

14. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Julie Therrien appuyé par madame Julie Therrien et résolu à l'unanimité de lever la séance à vingt heure quinze (20h15).

Daniel Céleste,
Maire

Huguette Audet
Directrice générale

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.